



La Nouvelle Lettre

Le Mot des Maires

Mes Chers Concitoyens,

La période compliquée des élections Présidentielles et Législatives est derrière nous. Le temps des promesses est passé, place maintenant à **l'action**.

Les communes et les intercommunalités ont été au cœur des programmes de tous les candidats à l'Élection Présidentielle. En ce qui concerne le candidat devenu le Président MACRON, l'une des principales réformes annoncée est la suppression de la **Taxe d'Habitation**, un des piliers historiques de la fiscalité communale qui « sera compensée à l'Euro près » pour les communes. Le deuxième axe de changement porte sur la baisse des dépenses de Fonctionnement des collectivités avec un objectif annoncé pour les maires de **10 milliards d'économies** sur 5 ans, ceci bien sûr pour participer à la baisse de la dépense publique. Nos communes, centres de gravité des territoires, n'ont donc pas fini de faire face aux turbulences de toutes sortes, après les **baisses de dotation** qu'il a fallu gérer ces 3 dernières années, et la mise en place des grandes

intercommunalités.

Nous continuerons à regarder avec circonspection les réformes ou projets de réforme qui cherchent à défaire ou à **dé-sosser l'institution communale**.

Je terminerai en citant **une phrase d'un éminent politologue** : « Le pays a **besoin d'un pouvoir communal** maintenu et rénové pour ne pas se défaire ».

Je vous souhaite à tous un bel été et de bonnes vacances.

Votre Maire,
G. GEYELIN

Cher(e)s Hyenvillais(es),
Cher(e)s Quettrevillais(es),

Ce bulletin est l'occasion de vous présenter les orientations budgétaires définies en avril, notamment pour Hyenville. Cette année, de par la fusion des communautés **de communes, l'établissement du budget fut un exercice complexe**. Le coût des compétences transférées aux communes (voiries, SDIS, PLUI...) n'étant pas encore clairement défini par la CMB, notre conseil municipal a fait le choix de la prudence budgétaire tout en continuant à réaliser des investissements structurants.

Ainsi, cette année encore, je constate que la création de notre commune nouvelle prend tout son **sens. Aujourd'hui, difficile** pour les petites communes de supporter ces nouvelles charges en ayant toujours de moins en moins de moyens. Pour notre commune déléguée, la commune nouvelle nous permet de mutualiser les charges et de **bénéficier d'une capacité d'investissement intéressante**pour preuve les travaux 2017 exposés dans ce bulletin.

Dans un domaine plus festif, vous découvrirez le calendrier (non-exhaustif) des animations qui se dérouleront cet été. Je profite de cet édito pour remercier l'ensemble des associations et des bénévoles qui s'impliquent activement pour divertir et égayer notre commune. Ces fêtes sont autant de moments de rencontres, d'échanges et de partages qui participent au vivre ensemble. Alors, soyez nombreux à les rejoindre et vivre des instants de convivialité.

En attendant de vous retrouver, je vous souhaite à tous un bel été.....tout en douceur.

Votre Maire Déléguée,
D. LEDOUX

DANS CE NUMÉRO :

Le mot des Maires	1
Les 1ers nés de l'année 2017	2
Les activités menées à l'école	2
Procédures en cas de travaux	3
La Fête St Jean à Hyenville	4
Les Animations de l'été 2017	5
Circulation rue de l'Église	5
Les travaux à Hyenville	6
Parking de la roseraie	6
Commémoration du 8 Mai	7
Fête de la pêche	7
Portes ouvertes des Pompiers	8

Les Premiers nés de 2017

Cette année, la commune de Quettreville a dû attendre le 2 février pour accueillir Maëlyne CHERON-SERGENT, le premier bébé né après Noël.

Pour cette layette, le « fait main » a été remis à l'honneur grâce à la gentillesse des membres du club de patchwork. Pour confectionner une couverture, chaque membre a cousu un morceau avec comme thème, les animaux.

C'est donc avec plaisir que Monsieur le Maire a invité Chantal LE ROY, responsable de l'atelier patchwork, à l'accompagner pour remettre cette très jolie couverture ainsi qu'un bon d'achat de 100€ à dépenser dans un magasin de puériculture et un livre de naissance aux parents de Maëlyne.

Nous souhaitons à Maëlyne d'agréables moments dans notre commune en compagnie de son grand frère Théo et de ses parents.



Née le 10 avril, Romane LEBOUTEILLER est le premier bébé Hyenvillais (le deuxième de notre commune nouvelle). Ainsi, pour l'accueillir, nous lui avons remis un livre de naissance et un nounours tout doux, quelque peu convoité par sa grande sœur Bérénice (3 ans). Ses parents, Héloïse LESOIF et Samuel LEBOUTEILLER nouvellement arrivés à Hyenville ont grandement apprécié ce geste et chaleureusement remercié le CCAS pour cette initiative.

Une année riche pour nos écoliers !



Cette année encore, les élèves du groupe scolaire André Despots n'ont pas manqué de projets grâce à la volonté d'une équipe enseignante toujours aussi dynamique.

Tous les élèves ont pu assister à des séances au cinéma d'Hauteville sur mer ainsi qu'à des spectacles au théâtre de Coutances. La piscine fait également partie du programme dès la Grande Section jusqu'au CM2. L'écocitoyenneté est aussi mise à l'honneur avec l'aide de l'association AVRIL.

Chorale, exposition Prévert, char à voile, rencontres danses aux fours à chaux de Regnéville, échanges avec des élèves de 3ème prépa ; sans oublier le gros projet théâtre qui a mené les cycles 3 à une représenta-

tion devant les parents à la salle des fêtes de Quettreville au mois de juin.

Quant aux élèves de cycle 2, ils ont pu exprimer leur talent d'acteur lors de la kermesse de fin d'année qui cette année a changé de formule en se présentant sous forme de festival. Les spectateurs pouvaient ainsi admirer les danses des élèves de maternelle dans la cour du cycle 1, aller écouter les saynètes dans la cour du cycle 2 et visionner des vidéos filmées et mises en scène par les élèves de cycle 3 dans leurs classes respectives.

Merci à tous pour ces bons moments et bonnes vacances aux enfants ainsi qu'aux adultes qui les accompagnent tout au long de l'année.

Quelques règles à respecter en cas de travaux...

Le document essentiel à connaître avant de se lancer dans des travaux, c'est le Plan Local d'Urbanisme, dit PLU. Il est consultable en mairie et il définit la zone et les règles à respecter pour effectuer des travaux. Le territoire de Hyenville n'ayant pas de PLU, c'est le RNU (Règlement national d'Urbanisme), qui sert de référence.

Le Certificat d'Urbanisme (CU) ordinaire ou détaillé :

C'est un document informatif valable 18 mois qui indique le régime juridique auquel le terrain est soumis, les limites au droit de propriété (servitudes d'utilité publique par exemple) et les taxes d'urbanisme (raccordement à la voirie et aux réseaux). Le CU détaillé précise aussi si le projet mentionné dans la demande peut être réalisé sur le terrain. Il donne aussi l'état des équipements publics qui existent (ou sont prévus) et qui desservent le terrain en question. La demande de CU se fait en mairie. Le formulaire et la liste des pièces à fournir peuvent être téléchargés depuis le site de Quetteville.



La déclaration préalable de travaux :

Elle permet à l'administration de vérifier que le projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagements de faible importance. Elle est à adresser à la **commune au moyen d'un formulaire Cerfa n°13703*05** à retirer en mairie ou télécharger depuis le site de la mairie de Quetteville où vous retrouverez également la liste des pièces à fournir.

La réalisation de travaux sans autorisation est punie par la loi et peut impliquer l'arrêt des travaux, l'obligation de démolition et la remise à l'état d'origine. La municipalité peut faire effectuer ces travaux à vos frais.

Le permis de construire :

Il est généralement exigé pour tous les travaux de grande ampleur. Le délai d'instruction d'un permis de construire est de deux mois, trois mois en cas d'un projet situé sur une zone soumise à l'avis d'un architecte des bâtiments de France. Pour connaître les modalités exactes applicables à votre projet, il est sage de se rapprocher de la mairie. Vous aurez besoin du formulaire Cerfa n°13406*03 téléchargeable depuis le site de la mairie de Quetteville où vous retrouverez aussi la liste des pièces à fournir.



En Bref, quelles démarches pour quels travaux ?

La Déclaration préalable, c'est pour....	Le Permis de construire, c'est pour...
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ un garage ou une dépendance entre 5m² et 20m² ⇒ un abri de jardin ⇒ un mur de 2m de haut maximum ⇒ une piscine entre 10m² et 100m² ⇒ le remplacement d'une fenêtre ou d'une porte si cela modifie l'aspect extérieur de la bâtisse ⇒ un ravalement si la zone est soumise à l'avis d'un architecte des bâtiments de France ⇒ un changement de destination d'un local ⇒ la division d'une parcelle en plusieurs lots 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ une construction neuve de plus de 20m² ⇒ une extension de plus de 20m² ⇒ une extension de moins de 20m² si l'extension prévue et le bâti existant dépassent les 150m² ⇒ une piscine de plus de 100m²

Hyenville, Fête Saint Jean le 2 Juillet 2017

La traditionnelle fête Saint Jean à Hyenville a eu pour thème le Cabaret cette année !



Dès le samedi 1er juillet, une cinquantaine de bénévoles se sont retrouvés pour monter les stands et préparer la traditionnelle fête de la Saint Jean de Hyenville.

Cette année, plusieurs « nouveaux » sont venus dans la convivialité renforcer l'équipe des habitués.

Le soleil et des animations de qualité expliquent sûrement la hausse notable de la fréquentation cette année. Après une messe émouvante et énormément suivie, le stand de la rôtisserie a tourné à plein régime une bonne partie de la journée !

En plus des stands habituels, appréciés de tous, cette année était marquée par deux animations phares qui ont plu et suscité de nombreux applaudissements : la fanfare coutançaise « Les Grosses Chevilles » menée par Lucie Jahier et le cabaret « Music-hall Fantasy » de Saint James.

Laurent Deslandes, au nom de l'Amicale Hyenvillaise, tient à remercier tous les bénévoles qui ont participé à la réussite de cette journée, avec une mention spéciale pour les nouveaux venus.

Une fois encore, cette Saint Jean 2017 fut une réussite grâce au public venu nombreux sans qui rien ne serait possible.

Rendez-vous en 2018 !



Les animations de votre été 2017

Vendredi 14 juillet : Vide grenier dans les rues de Quetteville / Sienne, organisé par d'UCIAQ.

Lundi 24 juillet à 19h30, Quetteville/Sienne : Veillée d'été au manoir de Surcouf. Soirée musicale organisée par l'association d'animation de la côte des havres. Réservation obligatoire au 02.33.47.51.80. Gratuit.

Samedi 29 juillet à partir de 19h : Apéro-concert avec Duo Suprêm, organisé par le comité des fêtes de Quetteville/Sienne. Restauration sur place.

Dimanche 30 juillet à Quetteville/sienne : Fête Sainte Anne « Noces d'antan et métiers d'autrefois », organisée par le Comité des fêtes. Messe à 11h suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité. Défilé de voitures anciennes, danses folkloriques et restauration sur place. En soirée, feu d'artifice et concert.

Jeudi 17 août, 19h à Hyenville : Balade pédestre en famille, départ sur le parking de l'église. En partenariat avec l'association d'animation de la



côte des havres.

Samedi 2 septembre à partir de 19h, Quetteville/Sienne : Apéro-concert « Commune nouvelle » avec le groupe Rock en Brousse, à la salle des fêtes. Restauration et buvette sur place. Gratuit.

La Rue de l'église en Sens Unique

La mise en sens unique de la rue de l'église s'est imposée à la municipalité en raison de la mise en conformité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de nos voiries. Les trottoirs n'étant pas d'une largeur conforme, il était nécessaire d'envisager d'empiéter sur la voirie pour les élargir. De ce fait la voirie ne répond plus à la norme de circulation en double sens (elle ne doit pas être inférieure à 4 m de large). La municipalité a donc décidé de la mettre en sens unique, d'abord de manière expérimentale pendant 4 mois, pour permettre d'évaluer le meilleur choix du sens de circulation. L'expérimentation s'est faite en appliquant les préconisations du service des routes du Département.

Après cette période, le choix de maintenir ce sens a été validé pour plusieurs raisons :

- La première pour ne pas changer les bonnes habitudes prises ;
- La deuxième pour fluidifier la circulation aux heures d'entrées et de sorties de classe ;
- La troisième afin de pénaliser le moins possible les commerces de cette rue en termes de stationnement et de facilité de pénétration au cœur du bourg ;
- La quatrième pour fluidifier la circulation du carrefour des

rues de l'église, de la RD971, de la RD 35 (rue de la Sienne) et de la RD 49 (rue de la Libération), c'est pourquoi le feu de la rue de l'église a été modifié, et la programmation des feux restants modifiée également avec l'apparition d'un témoin rouge sur le feu direction Granville.

Maintenant, il reste à mettre en œuvre l'aménagement des trottoirs pour permettre l'accessibilité de la rue aux personnes à mobilité réduite et optimiser les stationnements qui desservent nos commerces.

Travaux à Hyenville en 2017

Pour cette année, les travaux seront variés mais le chantier le plus conséquent restera l'aménagement du lotissement. Une **extension de 6 maisons dans le cœur** de notre village sur un terrain communal acheté en 2001, à proximité du parking de la mairie. Ce projet longtemps envisagé verra le jour cet été. Vous êtes intéressés par un terrain... pas de chance, l'ensemble des parcelles a déjà trouvé preneurs !



En parallèle de ce grand chantier, vous trouverez ci-après le planning des différents travaux :

Mars : Remaniage de l'ensemble de la toiture du presbytère.

Juillet : Rejointoiement des murs du cimetière (de l'arche au portail) ainsi que le rejointoiement des fissures au niveau de l'église (7 200 €).

Fin août : Aménagement du lotissement consistant à viabiliser les six parcelles (165 000 €).

Septembre : Installation des derniers candélabres rue Saint Jean vers Montmartin/mer. (14 200 €). Cette installation fait suite à l'effacement des réseaux réalisés sur cette portion en 2014. À cette époque, la commune n'avait pu financer

les candélabres.

À l'automne : Aménagement des conteneurs de tri de la rue du Val en partenariat avec le syndicat de la Perrelle, maître d'œuvre dans cette opération (2 700 €).

En fin d'année (courant décembre) : Effacement des réseaux électriques et de télécommunications sur l'ensemble de la rue de la Girardière, ainsi que la partie descendante sur la rue de la Bataille. Ces travaux seront entrepris en partenariat avec le SDEM50. Les riverains concernés par cet aménagement recevront prochainement un document du SDEM50 présentant le dispositif du chantier. Cette opération comprendra également l'installation des candélabres (42 700 €).



Derniers aménagements rue de la Roseraie

C'est en cours et ça se termine très bientôt, c'est promis ! Le dernier aménagement attendu rue de la Roseraie, c'était le parking, et la pose de conteneurs de tri sélectif enterrés. C'est bien plus joli, bien plus propre, et cela va remplacer les conteneurs de la salle des fêtes, libérant ainsi quelques places de parking supplémentaires, en plus de celles créées sur la petite place.



Commémoration du 8 Mai 1945



Fidèles au devoir de mémoire, nos deux communes ont commémoré le 72ème anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale devant leurs monuments aux morts, le 8 mai dernier.

Entourés des anciens combattants, des pompiers, des élus, des jeunes et des habitants, Guy Geyelin et Dany Ledoux ont respectivement lu

la lettre du secrétaire d'État chargé des anciens combattants. Par ce message, un hommage fut rendu aux combattants, aux résistants, aux victimes de la Déportation, aux victimes civiles et à tous ceux qui « conjuguèrent leurs efforts pour libérer le territoire et faire triompher la fraternité ». L'ensemble du conseil municipal re-



mercie les présidents, les portedrapeaux et membres des anciens combattants pour leur investissement lors des différentes cérémonies d'hommage.

Une fête de la pêche réussie !

Le beau temps s'est invité à la fête de la pêche le dimanche 4 juin. Cette année, Thierry Rey-Dorene, président de l'association de pêche section Quettreville/Sienne et son équipe ont souhaité changer de formule pour une fête de la pêche ouverte à tous, dans un cadre champêtre au bord de la Vanne.

Nombreux étaient les pêcheurs amateurs et confirmés. Pour cette occasion, 80 kg de truites ont été lâchés avec des spécimens variés. Un parcours réservé aux enfants a permis aux plus jeunes de découvrir les techniques de pêche en rivière. La fierté se voyait sur leur visage en découvrant le poisson au bout de la ligne. Une belle réussite pour cette manifestation familiale et champêtre.



Joseph LEROUX, ancien président, en compagnie de Thierry REY-DORENE, nouveau président de l'association de pêche.



Portes ouvertes au centre de Secours de Quettreville

Samedi 27 mai, nos Pompiers quettrevillais étaient tous prêts à **accueillir le public à l'occasion** de leurs Portes Ouvertes. Et le public était au Rendez-vous !

Il faut dire que les animations prévues étaient diverses et chacun, petits et grands, y a trouvé **son intérêt... Les plus jeunes ont profité de la structure gonflable et ont pu s'essayer à devenir un**

« apprenti pompier » sur un parcours aménagé à cet effet. Les visiteurs plus âgés ont pu prendre des renseignements pour devenir Jeune Sapeur pompier (à partir de 12 ans) ou Sapeur Pompier Volontaire (à partir de 16 ans).

Tous ont été subjugués par les **démonstrations d'interventions** grandeur nature organisées par

notre Centre de Secours Quettrevillais : **simulation d'intervention** sur Accident de la circulation, démonstration de gestes de 1ers secours, **simulations d'extinction d'un feu de friteuse et d'un incendie**, conduite de véhicules en **terrain accidenté...**

Merci à nos Pompiers pour leurs belles démonstrations de savoir-faire !



L'engagement citoyen en qualité de sapeur-pompier volontaire comme une activité reposant sur le volontariat et le bénévolat. Cet engagement citoyen est librement consenti et ouvert à tous. Cependant, il est régi par quelques conditions, précisées par le décret relatif aux sapeurs-pompiers volontaires :

- Avoir 16 ans au moins avec un consentement écrit du représentant légal pour les mineurs (âge minimum de 21 ans pour être officier)
- Résider légalement en France
- Être en situation régulière au regard des obligations du service national
- Jouir de ses droits civiques
- **Absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions**
- **Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique** adaptées et correspondantes aux missions effectivement confiées